



Conseil économique et social

Distr. générale
1 avril 2011
Français
Original: anglais et français

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

154^e session

Genève, 21–24 juin 2011

Point 4.12.3 de l'ordre du jour provisoire

**Accord de 1958 – Considération des projets de rectificatifs
aux Règlements existants soumis par le GRRF**

Proposition de rectificatif 1 à la révision 2 au Règlement n° 75 (Pneumatiques (motocycles/ cyclomoteurs))

Communication du Groupe de travail en matière de roulement et de freinage*

Le texte reproduit ci-après a été adopté par le groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) à sa soixante-neuvième session. Il a été établi sur la base du document informel GRRF-69-07, tel qu'il est reproduit par l'annexe VII du rapport (ECE/TRANS/WP.29/GRRF/69, par. 33). Il est transmis pour examen au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et au Comité Administratif (AC.1).

* Conformément au programme de travail pour 2010-2014 du Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/208, para. 106 and ECE/TRANS/2010/8, activité 02.4), le Forum mondial élabore, harmonise et actualise les Règlements, afin d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.

1. Page 15, paragraphe 6.2.1.1.

Remplacer «paragraphe 3.1.12» *par* «paragraphe 3.1.14.».

2. Page 22, annexe 3, exemples des inscriptions du pneumatique, alinéa (d)

Remplacer «paragraphe 3.1.12» *par* «paragraphe 3.1.14.».

3. Annexe 5, tableau 1

Sans objet en français.

4. Pages 27 à 33, annexe 5, tableaux 2 à 7, colonne 5, le titre

Sans objet en français.

5. Page 35, annexe 6, paragraphe 1, le tableau

Sans objet en français.
